



AFFICHÉ
LE .22/12/2025.

2025/.....
Parafe

DELIBERATION N°654

OBJET : INDEMNITE DE REPAS DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA CRECHE FAMILIALE

Entendu l'exposé de Madame Françoise MILLET, Conseillère municipale déléguée ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code du travail ;

Vu le décret du 15 février 1998 relatif aux agents non titulaires de la Fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2005-706 du 27 juin 2005, et le décret n°2006-627 du 29 mai 2006 modifient la rémunération des assistantes maternelles ;

Vu l'avis favorable du Comité technique ;

APRES EN AVOIR DELIBIERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE le montant de l'indemnité de repas au 01 octobre 2025 est fixé à 4,45 € prix à la consommation.

DECIDE les autres dispositions de la délibération n°336 du 13 décembre 2022 demeurent inchangées.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 17 décembre 2025

La secrétaire de séance,
Madame Josyane MÉLÉARD.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 17 décembre 2025

Le Maire,
Christine FLECK.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20251217-DELIB_654_2



OZOIR-LA-FERRIÈRE

DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

AFFICHÉ
LE 22/12/2025

2025/.....

Parafe

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

Conseillers en exercice :	35
Présents :	27
Absents :	2
Pouvoirs :	6
Votants :	33

Convoqués le : 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

PRESENTS : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHA PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Irène CAVIGLIOLI, Madame Sonia LOPES, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Monsieur Cyril GHOLZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER, Monsieur Jean-Claude DEBACKER.

ABSENTS : Monsieur Karim ALLEK, Monsieur Régis VIEIRA.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Paulo SALGADO LOPES
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Madame Lucie CZIFFRA	à	Monsieur Bruno WITTMAYER
Monsieur Ziain TADJINE	à	Monsieur Cyril GHOLZLAND

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20251217-DELIB_637_2